



Diminution du contrat de travail en tant qu'aidant

Par **HUGOFREY**, le **17/01/2025** à **16:15**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter concernant ma situation. Actuellement en contrat CDI plein temps, je souhaite diminuer mon contrat travail et le passer à 20H afin de m'occuper de ma mère dont l'état se dégrade.

Mon employeur me demande de faire une demande " Aidant Proche " auprès de la CAF. Après vérification je serai prise en charge que 66 jours sur 1 an. Du coup je souhaite juste diminuer mon contrat et le reprendre plus tard. Sauf que mon employeur le jour où je souhaite récupérer mon plein temps me dit que je risque de ne plus le récupérer si les effectifs sont au complet.

A la base mon employeur ne souhaite pas que je me mette en mi temps puisqu'ils ont peur de ne pas trouver un autre mi temps pour me remplacer.

Est-ce que légalement mon employeur a le droit de refuser de me reprendre à plein temps sachant que je suis Aidant proche et que je ne sais pas comment la maladie de ma mère et combien de temps j'aurais besoins d'un mi temps.

J'ai également le courrier du médecin mentionnant que j'ai besoin d'un mi temps pour m'occuper de ma mère et que je suis la seule à pouvoir m'occuper de ma mère.

Merci pour vos conseils

Par **jodelariege**, le **17/01/2025** à **16:40**

bonjour

pas mal de renseignements ci dessous et à l'alinéa 5

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-conge-de-proche-aidant>

par contre l'argument consistant à dire que vous pouvez seulement vous occuper de votre mere ne pourra pas etre acceptée car il existe des hopitaux et des Epahd pour s'occuper à plein temps des malades ou des personnes dépendantes